



MATIÈRES ACCEPTÉES

N'oubliez pas de sortir vos bacs la veille!



MATIÈRES RÉCUPÉRABLES (bac bleu)

Sont acceptés :

- Contenants
- Emballages
- Imprimés

et c'est tout!



Exceptions :

- Contenants de métal sous pression, aérosols (à l'écocentre)
- Emballages de protection en polystyrène (aux ordures)

ORDURES MÉNAGÈRES (bac noir)

- Jouets abîmés
- Lingettes, feuilles assouplissantes, couches jetables
- Vaisselle brisée, pyrex
- Toiles, bâches, tuyaux
- Vêtements et tissus en mauvais état

COLLECTE D'ENCOMBRANTS

- Matelas et divan
- Mobilier inutilisable
- Plastique rigide (mobilier extérieur, etc.)
- Tapis, toile, tuyaux (pliés ou roulés)

ATTENTION les matières suivantes sont refusées et doivent être apportées à l'écocentre : appareils réfrigérants, matériaux de construction, pneus, résidus domestiques dangereux (bonbonnes, chlore, peinture, etc.).

MATIÈRES ORGANIQUES (bac brun)

Résidus alimentaires

- Restes de table
- Fruits, légumes, noyaux
- Viandes, os, poissons, fruits de mer, œufs
- Os et coquilles
- Produits laitiers, graisse animale et végétale
- Pâtes, pain, céréales, gâteaux
- Confitures, condiments
- Café et filtres, thé et sachets

Résidus verts

- Plantes, résidus de jardin et gazon

ATTENTION les feuilles mortes et les branches ne sont pas acceptées. Pensez au feuillicyclage et à l'écocentre.

Contenants et emballages compostables souillés

- Ustensiles compostables (ex : bois, papier pressé)
- Boîtes de pizza ou de pâtisserie en carton
- Serviettes de table, essuie-tout
- Sacs de papier, papier journal



Les sacs certifiés compostables sont acceptés.



Les écocentres seront fermés le 21 avril, le 24 juin, le 1er juillet et le 1er septembre.

RIVIÈRE-DU-LOUP

35, rue Henry-Percival-Monsarrat

- du 6 janvier au 30 mars les lundis, vendredis et samedis de 8 h à 15 h
- du 2 avril au 15 novembre du lundi au samedi de 8 h à 16 h
- du 17 novembre au 20 décembre les lundis, vendredis et samedis de 8 h à 16 h

SAINT-HUBERT-DE-RIVIÈRE-DU-LOUP

151, 1er Rang Est

- du 5 mai au 1er novembre les lundis, vendredis et samedis de 8 h à 16 h

Matières acceptées

- Agrégats (gravier, béton, asphalte)
- Appareils électriques et électroménagers
- Bois
- Feuilles mortes
- Matériel informatique, électroniques
- Matériaux de construction et de rénovation (portes, fenêtres, bardeaux d'asphalte, gypse, vitre, céramique)
- Meubles non rembourrés
- Métal
- Pneus d'auto sans jantes
- Résidus domestiques dangereux (piles, huiles, peintures, aérosols et bonbonnes, ampoules fluocompactes)



Des frais s'appliquent pour les matières vouées à l'enfouissement, les branches ainsi que pour les entreprises | Consultez co-eco.org

DES QUESTIONS SUR LE TRI?



Ligne info Co-éco 418 856-2628 | co-eco.org